

INFO MAIRIE

N° 121

Décembre 2018



LE MOT DU MAIRE

L'année 2018 s'achève. Nous n'avons pu réaliser que peu d'investissements. On comptera l'implantation d'une signalétique dans le bourg afin d'identifier les lieux publics, des travaux de voirie et de renforcement du mur du cimetière ainsi que la mise en place des stèles dans le vieux cimetière. Ce patrimoine communal est conservé et mis en valeur.

Un moment fort : l'inauguration de la restauration du mobilier de l'église a eu lieu en présence de nos partenaires. Encore un patrimoine bien restauré et protégé, je renouvelle mes chaleureux remerciements à tous les généreux donateurs.

Le 23 novembre nous avons vécu une soirée riche en émotion : fêter les trente ans de carrière de Véronique. Trente années passées à Jourgnac comme secrétaire de mairie, dont plus de 23 ans à mes côtés, ça marque ! Véronique avec son expérience, son savoir-faire, son sens de l'écoute, sa disponibilité... m'a beaucoup apporté lors de ma prise de fonction de maire en 1995. Je lui en suis très reconnaissant. Sa bonne humeur, son envie de toujours bien servir la collectivité font l'unanimité, elle est appréciée de tous, élus, personnels, et administrés. Je lui souhaite bon vent pour ses dernières années au service de notre population.

Suite au déménagement d'Annie Massias, que je remercie pour sa présence au conseil municipal pendant 6 années, Stéphane Farout a rejoint notre équipe, je lui souhaite la bienvenue.

Je vous invite à nous rejoindre le 17 janvier pour la cérémonie des vœux afin de partager un moment convivial.

Je vous souhaite, en mon nom et au nom des membres du conseil municipal une belle année 2019.

Olivier LERENARD



Olivier LERENARD, maire et le Conseil municipal

*seraient heureux de vous recevoir
lors de la cérémonie des vœux*

JEUDI 17 JANVIER À 18 H 30

à la salle polyvalente de Journac

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2018

Tous les conseillers étaient présents.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire rappelle que, par courrier en date du 23 octobre 2018, Annie Massias a remis sa démission de ses fonctions de conseillère municipale suite à son départ de la commune.

Stéphane Farout, suivant immédiat sur la liste, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.



MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Le maire présente la nouvelle composition des commissions communales et communautaires. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Liste des commissions modifiées :

Commissions communales :

Commissions	Membres
Finances	Responsables : Francis THOMASSON – Pascal GAYOU Membres : Stéphane FAROUT, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Marie-Pascale FRUGIER, Daniel GUILLON, Catherine VALLERY-RADOT
Affaires scolaires	Responsable : Marie-Pascale FRUGIER Membres : Stéphane FAROUT, Claire GRAMOND, Pascal GAYOU, Aurélien BOULESTIN
Aide sociale et solidarité – petite enfance	Responsables : Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Membres : Marie GABRIEL, Claire GRAMOND, Francis THOMASSON, Philippe MONTIER, Stéphane FAROUT

Correspondant Défense : Daniel GUILLON

Correspondant Sécurité routière : Cindy BERNARD

Correspondant Pandémie : Stéphane FAROUT

Correspondant Citoyenneté : Cindy BERNARD

Commissions communautaires

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Enfance-Jeunesse / Solidarité	Anne-Sophie UIJTTEWAAL	Stéphane FAROUT
Comité de pilotage – contrat Enfance Jeunesse	Anne-Sophie UIJTTEWAAL	Stéphane FAROUT

Les autres commissions sont inchangées.

ALIENATION DES CHEMINS : ACTES ADMINISTRATIFS REDIGES PAR LA MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les propositions d'aliénations et d'acquisitions, les prix, et la prise en charge des frais d'actes administratifs tels que présentés ci-dessous ;
- autorise le maire à conclure et authentifier les actes administratifs de cessions et d'acquisitions à intervenir suite à ces décisions ;
- autorise le 1^{er} adjoint, ou en cas d'empêchement un autre adjoint dans l'ordre du tableau, à représenter la commune à la signature des actes administratifs.

Cessions par la commune :

Dénomination/ situation du chemin	Nouvelles Références cadastrales suite à bornage	Superficie	Prix de vente	Prise en charge frais d'acte administratif
Le Bourg (Vallery-Radot)	A 731	02a 79ca	300 €	Acquéreur
Champagnac (Bodin André)	B 1168	22a 08ca	400 €	Commune
Petit Fénérole (Eyrichine)	D 1094	03a 20ca	100 €	Acquéreur
Fénérole (Bodin Alain et indivision)	C 619 (Alain) C 620 (Indivision)	1a 94ca 20ca	100 € 2 €	Commune
Les Pentès (Faucher Guy)	D 1093	03a 42ca	100 €	Acquéreur

Puy de Banneix (Faucher Guy)	D 1095	01a 55ca	100 €	Acquéreur
Royer (Bonnet)	B 1164	2a 86ca	286 €	Acquéreur
Royer (Verdier)	B 1163	05a 05ca	200 €	Acquéreur

Acquisitions par la commune :

Dénomination/ situation du chemin	Situation cadastrale nouvelle	Superficie	Prix d'acquisition	Prise en charge frais d'acte administratif
Fénérole (Bodin Alain)	C 617	01a 27ca	100 €	Commune
Champagnac (Bodin André)	B 1166 B 1167	06a 17ca 01a 89ca	400 €	Commune
Champagnac (Bodin André)	B 1169 B 1170	19ca 28ca		
Champagnac (Guyot Camille)	B 1171	56ca	20 €	Commune
Champagnac (indivision Guyot)	B 1174 B 1176	79ca 06ca	20 €	Commune

Le maire propose, consécutivement à l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1167, d'une superficie de 01a 89ca et section B n°1169, d'une superficie de 19 ca, de procéder à la vente de celles-ci au profit de l'indivision GUYOT, au prix de 40,00 €.

Le maire rappelle que les frais de bornage, aussi bien pour les cessions que pour les acquisitions, seront à la charge de la commune.

Le maire rappelle que par délibérations N°2016/47 du 7 novembre 2016 et N°2018/23 du 11/06/2018 il a été décidé la vente des biens communaux ci-après désignés, dont M. et Mme Michel et Martine VERGER se portent acquéreurs :

Situation cadastrale ancienne	Situation cadastrale nouvelle	superficie	Prix de vente
B 502	B 1148	06a 69ca	1 500 €
B 503	B 1151	35a 87ca	
B 505	B 1147	53a 44ca	
B 503 *	B 1149	12a 87ca	300 €

Il précise que la délibération N°2018/23 comportait une erreur dans la dénomination de la parcelle à vendre. Il s'agissait bien de la parcelle cadastrée B 1149 au lieu de B 1147, pour un prix de vente de 300 €.

Par ailleurs, il rappelle que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 07/09 au 30/09/2017 il a été décidé par délibération N°2017/48 du 27/11/2018 la désaffectation et l'aliénation de plusieurs chemins ruraux.

M. et Mme VERGER se portent acquéreurs d'un chemin rural à Noyéras, d'une superficie de 3a 83ca, au prix de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la vente à M. et Mme VERGER Michel et Martine des biens communaux et du chemin rural de Noyéras dans les conditions proposées ci-dessus,
- Dit que la délibération N°2018/23 du 11/06/2018 est modifiée en ce sens, que la parcelle concernée par la vente est cadastrée section B, N°1149,

- Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage concernant l'aliénation du chemin à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Broyage : la communauté de communes met à disposition des collectivités des broyeurs.
- ✓ Projet de chaudière biomasse : Francis Thomasson informe que ce projet pourra être financé dans le cadre de l'accord entre l'ADEME et le SEHV sur le programme 2019.

COMMUNE

INAUGURATION DE LA RESTAURATION DU MOBILIER DE L'ÉGLISE



Le jeudi 29 novembre a eu lieu l'inauguration de la restauration du mobilier de l'église en présence de Monseigneur Bozo, évêque de Limoges, du père Mallet-Guy, curé de la paroisse, de M. Sadry, délégué régional de la fondation du patrimoine, des conseillers départementaux, des maires de la communauté de communes, des élus, des donateurs.

Le maire a rappelé qu'en 2004 l'équipe municipale avait déjà fait appel à la fondation du patrimoine pour la restauration de l'ensemble de l'église. Juste après, une nouvelle souscription publique était lancée pour la construction d'une classe maternelle dans une grange et deux étables.

En 2014, Catherine Vallery-Radot, nouvellement élue, a alerté le conseil municipal sur l'intérêt de protéger le mobilier de l'église. En effet, la DRAC nous a indiqué que certains objets sont classés et d'autres inscrits à l'inventaire des monuments historiques et nous a démontré l'intérêt de restaurer et protéger ce patrimoine communal.

Nous avons lancé la souscription publique et la recherche d'entreprises en 2015. La restauration du mobilier et la construction de la vitrine ont débuté en 2016. Durant l'été 2017 le mobilier a été placé dans la vitrine.

Le coût s'élève à 52 500 € HT dont plus de la moitié pour la vitrine. Cet investissement est subventionné à hauteur de 50% par la DRAC, 20% par le conseil départemental et 5% par le conseil régional.

Nous avons également profité de ces travaux pour restaurer le vieux christ datant du 17^{ème} siècle et réaliser d'importants travaux sur les cloches de l'église pour un montant de 10 000 € HT.

La souscription publique a permis de récolter 19 700 €, une partie des dons a servi à financer les travaux supplémentaires.



30 ANS DE SERVICE, ÇA SE FETE



30 ans quel bel âge !!!

Les élus ont tenu à honorer Véronique Foucher, secrétaire de mairie, pour ses 30 ans au service de la mairie de Jourgnac. Elle était entourée de son mari, de ses collègues anciens et actuels.

Après avoir retracé l'ensemble de sa carrière, le maire a tenu à la remercier pour son investissement et son engagement au quotidien.

30 ans de bons et dévoués services rendus à la population de Jourgnac, c'est beau, félicitations, bravo, respect ! Ces qualités sont reconnues par le public et l'ensemble des élus.



REPAS DES AINES

Le dimanche 16 décembre, la municipalité a invité les personnes de plus de 65 ans au traditionnel repas de la commune.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux participants à ce moment de convivialité.

Le repas préparé par notre cuisinier a été fortement apprécié, l'animation était assurée par des musiciens.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RECRUTEMENT

La communauté de communes du Val de Vienne recrute par voie contractuelle : un(e) Chargé(e) de mission développement économique.

Catégorie A – cadre d'emploi des attaches ou ingénieurs – en externe

Poste à temps complet (durée 12 mois) – à pourvoir au 1^{er} semestre 2019

Plus d'information à l'adresse suivante : <http://valdevienne.fr/offres-demploi-2/>

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Implantée à Aix sur Vienne, les travaux ont débuté en octobre dernier, ils devraient durer environ un an.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux vont commencer prochainement. Puy de Banneix, Banneix et Pradellas, qui n'ont pas bénéficié de la montée en débit, auront la possibilité d'avoir la fibre à la maison dès 2019.

DÉCHÈTERIES

Dans la continuité de l'expérimentation menée avec Limoges Métropole, la Communauté de Communes du Val de Vienne vient de conventionner avec la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Les habitants du Val de Vienne pourront, en 2019, accéder aux déchèteries d'Isle, Verneuil sur Vienne, Nexon et Châlus, avec leur carte habituelle.

Horaires :

Nexon

Lundi/mercredi/vendredi/samedi
8h – 12h et 13h30 – 17h30
Mardi 8h-12h

Isle

Lundi/mercredi/vendredi/samedi
9h – 12h30 et 14h – 18h

Pour information, les déchèteries du Val de Vienne seront fermées les 24 et 31 décembre (Nexon également).

PÊLE - MÊLE

HETRE CYPRES DE VOUS



C'est avec plaisir que je vais vous présenter mon entreprise d'élagage à travers ces quelques lignes.

Je m'appelle David PINEAU, j'ai 35 ans et je suis originaire du Maine-et-Loire (49). Elagueur-grimpeur diplômé en 2001 à Angers, j'ai travaillé huit ans en tant que chef d'équipe pour le groupe DIRICKX, puis au sein de la Ville d'Angers dans l'équipe d'élagage.

C'est en 2017, à l'occasion d'un emménagement en Haute-Vienne (lié au travail de ma compagne) que je crée mon entreprise d'élagage : HETRE CYPRES DE VOUS. Nouvellement propriétaire à Noyéras, je déploie mon activité sur un périmètre d'environ 60 km autour de Journac. Spécialisé dans la grimpe je propose des tarifs ajustés en fonction du travail à réaliser : élagage, taille douce, étêtage, abattage, rognage, taille de haie, etc... Je suis particulièrement fier et heureux de travailler pour des gens chaleureux, au cœur d'une Nature si généreuse. Le Limousin m'a adopté !

Contact : HETRE CYPRES DE VOUS - 06 37 97 93 28 - DAVID PINEAU - david.pineau83@gmail.com

FLEURISSEMENT AUTOMNE

Nous remercions les serres de l'Estrade qui nous ont offert gracieusement les chrysanthèmes pour le fleurissement du bourg et des monuments aux morts.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION GYMNIQUE

Même en janvier, vous pouvez vous inscrire à l'association de gymnastique de Jourgnac.

Le club de gymnastique de Jourgnac, affilié à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire va interrompre ses activités pour la période des fêtes de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous le mardi 8 janvier 2019 de 20h30 à 21h30, à la salle polyvalente.

Nous reprendrons nos séances d'échauffement, cardio, renforcement musculaire (jambes, bras, abdos), gainage et étirements.

Non compétitives, ces activités ont pour but le bien-être personnel et l'épanouissement en société.

Ces séances sont animées par un animateur sportif diplômé.

Renseignements auprès de :

Brigitte Delage 0555390352

Liliane Lerenard 0555361056

*Brigitte DELAGE
Présidente*

ASSOCIATION LES PIEDS EN MUSIQUE

L'association " Les Pieds En Musique " de Jourgnac a participé à l'édition du Téléthon 2018.

Le vendredi soir, le groupe " Des Fourmis Dans Les Pieds" de l'association a animé un bal folk, le groupe de musique cajun « Bon Temps Asteur » a aussi joué et fait danser. Les spectateurs et danseurs ont été généreux car les revenus des entrées et de la buvette ont été appréciables.

L'association fera son Assemblée Générale le samedi 12 janvier à Jourgnac. L'AG sera suivie d'un repas convivial.

Pour tout renseignement, animation de bal folk, fête, 0631531085 ou 0677668722

LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE



*La Châtaigneraie Limousine : accompagner des projets
au service d'un territoire*

Au sud-ouest de la Haute-Vienne, l'association « Châtaigneraie Limousine » regroupe 6 Communautés de communes : Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin et Val de Vienne. Elle intervient principalement dans l'accompagnement de porteurs de projets, publics ou privés, depuis l'aide à la définition du projet jusqu'à la recherche de financements. Elle touche à des domaines variés : tourisme, économie, services, mobilité...

Au travers d'un programme européen LEADER, elle dispose d'une enveloppe de 2,3 M € pour financer des projets de collectivités, d'associations ou d'entreprises qui répondent aux objectifs de sa stratégie de développement durable.

Si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, n'hésitez pas à nous contacter !

Focus sur l'habitat participatif



L'habitat participatif permet à des ménages de *se regrouper autour d'un projet de vie et de relations de voisinage*. Dans le futur projet immobilier en commun, chaque ménage disposera d'un logement privatif et partagera des espaces communs avec les autres ménages (jardin, buanderie, salle de jeux...).

La Châtaigneraie Limousine mène une démarche expérimentale autour de ce mode d'habiter. Elle a ainsi repéré des bâtiments publics de différentes natures (anciens presbytères, ancienne salle des fêtes et ancien bâtiment de production artisanale) sur 4 communes (La Meyze, Oradour-sur-Vayres, St-Mathieu et St-Yrieix-la-Perche) pour développer des projets d'habitat participatif.

Elle *recherche aujourd'hui de futurs habitants* prêts à s'investir dans un tel projet sur l'un de ces bâtiments. **Alors, si vous êtes intéressé(e), renseignez-vous !**

Coordonnées :

Châtaigneraie Limousine
Siège : La Monnerie –
87150 ORADOUR-SUR-VAYRES

Antenne : 6 rue Pierre et Marie Curie – 87800
NEXON
05 55 70 99 40
contact@chataigneraielimousine.fr

L'activité de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS



Cette campagne nationale a pour objectif de donner aux Français les bons réflexes pour effectuer des démarches administratives en toute sécurité. De faux sites administratifs proposent d'effectuer moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes (demande d'extraits de naissance, d'extrait de casier judiciaire, de changement d'adresse, d'inscription sur les listes électorales...) alors qu'elles sont proposées gratuitement sur les sites officiels de l'administration accessibles depuis le site www.servicepublic.fr.

Pour les citoyens trompés, c'est un préjudice financier puisque la plupart des démarches administratives sont gratuites, mais également une intrusion dans la vie privée car l'utilisation de ces sites induit un accès à des données personnelles sensibles.

La campagne intitulée « Faux sites administratifs : attention aux arnaques ! », rappelle les conseils pratiques suivants :

- Si vous avez une démarche administrative à effectuer, une seule adresse : www.service-public.fr
- Vérifiez l'identité du site avant de donner vos coordonnées bancaires à un professionnel.
- Ne vous fiez pas toujours aux premiers résultats des moteurs de recherches, ni aux signes officiels type Marianne ou bleu-blanc-rouge
- Si vous êtes victime d'une arnaque, signalez-le auprès de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/attention-aux-faux-sites-administratifs>



Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) a été créé en 1955 sous le nom de SDE (syndicat départemental d'électricité). 214 collectivités y sont représentées par 67 élus. Il couvre une population de 250 370 habitants. Il emploie 39 agents et génère environ 300 emplois dans les entreprises locales de travaux publics.

En 2017, il a conduit 228 chantiers sur les réseaux électriques de Haute-Vienne (54 km de réseaux déposés, 83 km de réseaux créés).

Son budget d'investissement est de 14,2 millions d'euros. Il provient notamment de taxes et contributions sur les consommations d'électricité. Le SEHV gère également 35 894 foyers d'éclairage public pour 137 collectivités.

Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il est aujourd'hui coordonnateur de l'action des collectivités pour une transition énergétique locale réussie. 118 collectivités bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans ce domaine.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le Syndicat Energies Haute-Vienne vous invite à la vigilance sur des démarchages abusifs



Démarchages abusifs : que faire ?

De vrais enjeux, de beaux projets... et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ?

Alerte par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets.

Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie :

découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur www.eie-na.org

Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV. La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Nos conseils :

Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau thermo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique...) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

1/ Votre signature vous engage : prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

2/ Vérifiez la date de signature du contrat

3/ Vous avez le droit de vous rétracter. Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.



Des spécialistes répondent à vos questions :

L'Institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié une vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : <https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#>

Le Médiateur de l'énergie

a également publié une fiche pratique intitulée : « Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance>

N'hésitez pas à vous renseigner : des structures de service public spécialisées peuvent vous accompagner

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

FÉVRIER :

- Samedi 2 : Concours - club de Tarot
- Dimanche 3 : Concours belote – Pétanque Jourgnacoise

MARS :

- Samedi 2 : Repas - ACCA
- Samedi 9 : Loto – APE
- Vendredi 15 et Samedi 16 : Concours - club de Tarot

AVRIL :

- Samedi 13 : Repas de Printemps – Club du 3^{ième} âge

MAI :

- Dimanche 5 : Rando pique-nique – Jourgnac Loisirs

JUIN :

- Dimanche 2 : Vide grenier – APE
- Vendredis soirs : 7/14/28 : Concours à la mêlée – Pétanque Jourgnacoise
- Samedi 15 : Assemblée générale + concours - club de Tarot
- Vendredi 21 : Fête de la musique
- Samedi 22 : Marché nocturne – Jourgnac Loisirs
- Samedi 29 : Fête de l'école - APE

JUILLET :

- Vendredi soir 5 et 12 : Concours à la mêlée – Pétanque Jourgnacoise

SEPTEMBRE :

- Samedi 7 ou 14 : Remise des cartes en fonction de la date d'ouverture - ACCA
- Jeudi 12 : Concours vétérans - Pétanque Jourgnacoise
- Samedi 28 : Bal traditionnel ou concert -Les Pieds en musique

OCTOBRE :

- Dimanche 6 : Randonnée pédestre et VTT – Entente Gymnique
- Samedi 19 : Repas d'automne – Club du 3^{ième} âge

NOVEMBRE :

- Dimanche 17 : Vide ta chambre APE
- Samedi 23 : Assemblée générale – Pétanque Jourgnacoise
- Dimanche 24 : Théâtre– Club du 3^{ième} âge

DÉCEMBRE :

- Samedi 7 : Téléthon
- Dimanche 16 : repas des aînés de la commune
- Vendredi 20 : marché de Noël – APE
- Mercredi 18 : Assemblée générale - Club du 3^{ième} âge

ETAT CIVIL 2018

Naissances

DEYZAC Simon	14 février
PINEAU Dacien	24 février
FANANAS Sophie.....	02 juin
LACORDELLE Léane	21 juin
BALAGUER Théa.....	13 juillet
SAGNE Anna	20 août
BRUNET Zélie.....	23 août
PREBONNAUD Jason	29 août
MOINE Lowen	07 septembre
MOESCH Ethan.....	14 octobre
JONDEAU Lisa.....	18 octobre
CHATEAUNEUF Kélyo	25 octobre
MAVALEIX Margaux.....	02 novembre
TROUBAT Romane	05 novembre

Baptêmes civils

PONCET Émilien	15 septembre
LALAY Lisa	27 octobre

PACS

ASTRUC Didier et LANDES Lara	18 mai
MOESCH Vincent et GONZALES Ghislaine	28 septembre

Mariages

LAVAUD Richard et PYATYGOR Tetyana.....	24 mars
GUILLOUT Sébastien et DEQUEKER Ludivine.....	31 mars
THOMASSON Rémi et DENIER Charlotte	06 juillet
MÉRANDET Jean et HATIRIA Marimalaza.....	28 juillet
MARQUET François-Michaël et ROUSSEL Edwige	29 septembre
ROCHEREAU Pascal et DUVERNEY Christelle.....	13 octobre

Décès

FAYE Gérard	25 janvier
DEVANTAUD Marie Odette épouse MASSY	30 mars
MICHAUD Marcel	17 août
HIVERT Charles.....	05 octobre

Info-mairie rédigé par la commission de la communication, imprimé et tiré par la mairie de Journac.

* Les articles écrits en *italique* ne sont pas rédigés par la commission.